

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-2289

présenté par

M. Maillot, Mme K/Bidi, Mme Lebon, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	4 000 000
Conditions de vie outre-mer	4 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	4 000 000	4 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les péi dits d'Outre-mer font face à un coût de la vie nettement plus élevé que dans l'Hexagone, avec des écarts pouvant atteindre +40 % sur certains produits, notamment alimentaires. Ces différences s'expliquent par des facteurs structurels : éloignement géographique, coûts de transport liés à l'importation, dépendance aux approvisionnements extérieurs et concentration des réseaux de

distribution. Face à cette situation, les consommateurs ultramarins se mobilisent régulièrement contre la vie chère et expriment un besoin constant de transparence. Les dispositifs existants, tels que le Bouclier Qualité Prix, restent insuffisants : ils ne couvrent qu'une partie des produits et leur identification est souvent difficile. La mise en place d'un outil / borne comparateur de prix permettrait :

- Une transparence immédiate et fiable des prix, en affichant clairement les écarts entre produits similaires selon les territoires.
- Un renforcement du pouvoir d'achat, en aidant les consommateurs à identifier les produits les plus avantageux et à effectuer des choix éclairés.
- Une concurrence plus saine entre distributeurs, incitant à ajuster les prix.
- Un outil d'aide à la décision pour les acteurs publics et privés grâce à des données objectives sur les réalités tarifaires. Une contribution à l'équité territoriale, en garantissant aux citoyens ultramarins le même accès à l'information que ceux de l'Hexagone.

En résumé, cet outil répond à un besoin réel et urgent : rendre les prix lisibles, soutenir le pouvoir d'achat et participer activement à la lutte contre la vie chère dans les Outre-mer. L'action 01 du programme 138 est abondé de 4 millions d'euros en AE et CP afin d'approvisionner un nouveau programme intitulé « Outil de comparaison des prix » e, AE et CP. Nous invitons le Gouvernement à lever le gage.